



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité

Le 21 avril 2018,

Après la réunion de travail du 12 avril 2018 au ministère concernant la création d'une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité, et pour lever toute ambiguïté ou confusion, l'APLAES rappelle les points qui ont donné lieu à un accord.

1. Conditions de cette création

Depuis des années les politiques successives adoptées dans le secondaire et le supérieur ont créé pour les langues anciennes, les Lettres classiques et plus largement les Sciences de l'Antiquité, un risque très grave et constamment dénoncé par les associations. La formation initiale des élèves et des étudiants comme la formation continue en ont été gravement affectées ; la recherche elle-même, nationale et internationale, en a subi les conséquences néfastes, l'écart se creusant de manière inquiétante avec les autres pays européens, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni par exemple. À l'heure actuelle et malgré l'engagement constant des formateurs universitaires, le vivier de professeurs de lettres classiques qui est issu des concours n'est temporairement plus suffisant.

La nouvelle volonté politique de replacer les Humanités au cœur de l'École, et d'ouvrir largement l'enseignement des langues anciennes dans le secondaire – et dans les collèges en particulier – dès la rentrée 2018, s'est ainsi heurtée à cet obstacle.

Cette nouvelle volonté politique inclut une politique volontariste de pleine réactivation des concours de Lettres classiques, et plus particulièrement du CAPES à la session 2019, précisée lors de la réunion et actuellement en cours.

2. Nature de la certification

Faite pour pallier en partie l'absence actuelle et provisoire d'un vivier suffisant de professeurs de lettres classiques, cette certification complémentaire vise à vérifier que les enseignements de latin et de grec peuvent être dispensés dans des conditions correctes lors de ces remplacements, contrairement à ce qui a pu parfois être le cas.

Elle concerne un vivier d'enseignants **venant en appui** au vivier légitime des certifiés et agrégés de LC, et **dans deux cas seulement** :

- celui où il n'y aurait aucun professeur de LC dans l'établissement ;
- celui où des dédoublements nécessaires de latinistes (voire d'hellénistes, si les effectifs reviennent) demanderaient une telle intervention EN PLUS du professeur de LC.

Si l'on veut répondre à la demande que représentera l'ouverture des enseignements de latin et de grec, **l'APLAES rappelle en outre que ce vivier d'appui ne saurait évidemment exclure** l'appel à des étudiants de Lettres classiques en Master Recherche 1 ou 2, à des doctorants LC en grec ancien ou en latin sans thèse financée (voire à des post-doctorants), volontaires pour assurer un enseignement complet de latin ou de grec ancien et dispensés par nature de la certification.

3. Les attendus de cette certification

Concernant des non spécialistes, les diplômes ou certifications universitaires pour se présenter à cette certification sont un D.U. ou une certification universitaire (de langue(s) ou de littérature(s) ancienne(s)) figurant sur les suppléments aux diplômes de Licence.

Pour ceux qui ne seraient pas titulaires de ce diplôme ou de ces certifications universitaires, l'accès à cette certification se fera sur la base d'une VAA (validation d'acquis académiques) par rapport à ces diplômes ou suppléments aux diplômes universitaires existants et destinés à des étudiants non spécialistes appartenant à d'autres disciplines. Ces formations sont depuis longtemps assurées dans les départements universitaires dispensant un enseignement de langues et littératures anciennes sur tout le territoire, avec parfois une possibilité d'enseignement à distance.

4. L'examen lui-même prévu par le texte de la circulaire

Il se fera dans chaque académie, avec parmi les membres du jury un enseignant chercheur, l'un pour le jury de latin, l'autre pour le jury de grec – chacun ayant un suppléant.

5. Public concerné et compétences attendues

a) Public concerné par cette certification

– Étudiants non spécialistes des autres disciplines titulaires de D.U. ou ayant suivi un cursus complet de langue latine ou grecque en Licence pour compléter leur propre cursus et titulaires de certifications universitaires validées par les suppléments au diplôme de Licence – ou attestées par le Département de formation pour les cursus antérieurs à la mise en place de ceux-ci.

– Professeurs d'autres disciplines pouvant attester une compétence égale, voire supérieure : professeurs d'autres disciplines qui ont suivi un double cursus avec LC jusqu'en L ou M1 ; professeurs d'autres disciplines qui ont suivi un cursus universitaire en latin ou en grec jusqu'en L3, voire en M et, pour les LM, jusqu'au CAPES.

b) Compétences attendues : un niveau indicatif B1 à B2 en latin ou en grec, plutôt B2 pour le lycée (Utilisateur expérimenté ou indépendant), en équivalent au (et adapté du) Cadre européen commun de référence pour les langues.

Pourquoi cette référence au cadre CECR (en annexe) ?

– tout d'abord pour rappeler que le latin et le grec sont des langues comme les autres, vivantes dans les textes. Les équivalents A1-C2 existent déjà de manière expérimentale et font actuellement l'objet, à l'APLAES, d'une mise en place plus générale. On notera que pour les niveaux B1 et B2, les dernières phrases du paragraphe visent moins l'oralisation du latin ou du grec que les commentaires sur les textes ou les situations.

– ensuite et surtout, pour aider le candidat à avoir une conscience lucide de son niveau, une connaissance des outils pour progresser et surtout une volonté de le faire par la préparation de ses cours.

L'APLAES note les attendus mentionnés dans le texte de la circulaire par la liste des connaissances et compétences évaluées lors de l'épreuve orale constitutive de l'examen¹. Elle souligne cependant l'importance fondamentale d'une connaissance avertie de la langue latine ou grecque, afin que ces langues puissent devenir pour les élèves des clefs d'accès – accès à des textes, même brefs, comme aux aspects des sociétés et des civilisations qu'ils permettent de faire vivre et qui fondent encore les nôtres.

À partir de textes simples et plus ou moins longs (inscriptions ou textes bien choisis), des professeurs en exercice qui, outre la morphologie, maîtrisent les principaux points de syntaxe et les structures de la phrase grecque ou latine, pourront évidemment prévoir une progression morphologique et syntaxique d'apprentissage de la langue (particularités des langues à flexion, structures simples ou plus complexes de la phrase par exemple). Cela se fera alors sans négliger l'importance du vocabulaire (500 mots nécessaires pour des langues qui sont aux sources de la nôtre) ou des questions simples de traduction et de forme, qui font travailler sur les nuances des langues afin de mieux comprendre tel fait de société ou de civilisation.

Pour le bureau de l'APLAES,
Marie-Rose Guelfucci et Anne Sinha

¹ Culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ; connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ; connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ; capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités ; connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet).



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Annexe à titre indicatif : cadre général CECR

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ

C2

Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

C1

Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

UTILISATEUR INDÉPENDANT

B2

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

B1

Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE

A2

Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

A1

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

* * *